Règlement du jeu concours
«Les 1 an de La Deuche Rose»

- **Article 1 : ORGANISATION du Jeu**
  - Nom du jeu : « les 1 an de La Deuche Rose »
  - Nom et coordonnées de l'organisateur : La Deuche Rose 4 Rue de Cadorago 21310 BELLENEUVE
  - Numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 833 573 249 R.C.S. DIJON
  - Les mentions légales :
    - Respect de la vie privée : Protection des données, Loi informatique et liberté: Deucherose.com a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté sous le numéro N°2152752. Par ailleurs vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez vous à ladeucherose@gmail.com
    - Gestion des cookies :

La Deuche Rose s'engage à n'utiliser les informations confidentielles des Clients que dans le cadre de l'exploitation de son site https://www.deucherose.com . Pour le bon déroulement de la commande, les données nominatives collectées feront l'objet d'un traitement informatique, le Client reconnaît en avoir connaissance. Les informations saisies dans le formulaire de contact ne sont utilisées que pour la mise en relation avec l'entreprise SAS La Deuche Rose et restent confidentielles. Elles ne sont pas utilisées à d'autre fin commerciale que la simple prise de réservation des services et produits proposés sur le site www.deucherose.com. D'autre part ces données ne sont jamais cédées à des tiers.

  - Cette opération peut être relayée mais n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

- **Article 2 : Objet du jeu**

Le Jeu gratuit et sans obligation d'achat se déroule comme suit : le Participant se connecte à l'adresse : https://www.deucherose.com/jeu-anniversaire. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier, par tous moyens mis à sa disposition, que le Participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte.
Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants,
Ci après « les participants »
La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,
Ci-après « le Règlement ».

- **Article 3 : Date et durée**

Le jeu débute du vendredi 01 février 2019 au dimanche 31 mars 2019 inclus.
L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

- **Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation**

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures et civilement responsables résidant en Bourgogne Franche-Comté.
Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.
Le bulletin de participation doit obligatoirement contenir au minimum (nom, prénom, adresse électronique.)
Les modalités d'acheminent ou de dépôt des bulletins : seules les inscriptions effectuées via le site https://www.deucherose.com/jeu-anniversaire sont valides.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

- La personne n'est pas domiciliée en Bourgogne Franche-Comté
- La personne n'est pas majeure ou civilement responsable
- La personne s'est inscrite sous une fausse identitée
- La personne s'est inscrite avec plusieurs adresses mail différentes

Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révèleraient inexactes entraînent la nullité de la participation
L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

- **Article 5 : Désignation des gagnants**

  Les différents lots seront attribués lors d'un tirage au sort, le XX avril au sein de la boutique La Deuche Rose, située 4 Rue de Cadorago 21310 BELLENEUVE, par Noémie AUGUSTIN en qualité de gérante, en présence d'Isabelle DAVID co-gérante pour superviser la détermination des gagnants.

  Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

  L'organisateur se réserve la possibilité de reporter la date du tirage au sort et de reporter toute date annoncée.

- **Article 6 : Désignation des Lots**

  Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

  - 1er Prix : 1 Ensemble lingerie de la marque Assia d'une valeur de 139€
  - 2ème Rang : 2 pochons à savon solide rose à partager d'une valeur de 14€ chacun
  - 3ème Rang : 2 savons solides Druydès Mandala BB à partager d'une valeur de 10,90€ pièce
  - 4ème Rang : 4 vernis Même Cosmetics coloris au choix à partager d'une valeur de 8,90€ pièce

- **Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants**

  Les noms des gagnants seront mis en ligne à partir du 15 avril 2019 à l'adresse https://www.deucherose.com/jeu-anniversaire

- **Article 8 : Remise ou retrait des Lots**

  La remise des lots se fera uniquement à la boutique La Deuche Rose domiciliée 4 rue de Cadorago 21310 BELLENEUVE, aucun envoi ne sera fait par voie postale et aucun retrait ne pourra être fait par procuration. Le gagnant devra se présenter à la boutique muni d'un justificatif d'identité.

Les gagnants seront informés par mail à l'adresse fournie au moment de l'inscription ou en consultant la liste des gagnants sur le site internet www.deucherose.com

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible.
Lots non retirés :
A l'issue de la date du 30 juin 2019 , les lots non retirés seront considérés comme abandonnés à la société LA Deuche Rose.
Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.
Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

- **Article 9 : Opérations promotionnelles**

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le pris gagné.

- **Article 10 : Données nominatives**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

- Par voie postale : La Deuche Rose
  4 Rue de Cadorago
  21310 BELLENEUVE
- Par courrier electronique : ladeucherose@gmail.com

- **Article 11 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.
La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

- **Article 12 : Cas de force majeure / réserves**

  La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

- **Article 13 : Litiges**

  Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.
  Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

  La Deuche Rose
  4 Rue de Cadorago
  21310 BELLENEUVE

  Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

- **Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement**

  Le règlement du jeu est consultable sur le site https://www.deucherose.com/jeu-anniversaire ou à la boutique La Deuche Rose domiciliée 4 rue de Cadorago 21310 BELLENEUVE

- **Article 15 : Consultation du reglement**

  Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : https://www.deucherose.com/jeu-anniversaire
  Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande adressée à l'organisateur par courriel à ladeucherose@gmail.com